

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2014

FORMATION PROFESSIONNELLE - (N° 1754)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 814

présenté par

Mme Iborra, M. Robiliard, M. Gille et les membres du groupe socialiste, républicain et citoyen

ARTICLE 5

Après le mot :

« Parlement »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 97 :

« sur sa contribution au financement de la formation professionnelle des demandeurs d'emploi en décrivant notamment les actions financées. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.

Le fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels finance des actions de formation professionnelle des demandeurs d'emploi mais ne les mène pas directement.